



LE MESSENGER

Août 2026

DEPUIS 1806

FIERS DE NOTRE
PASSÉ
UNIS DANS LE
PROGRÈS

MOT DE LA MAIRESSE

Bonjour tout le monde,

Je débute ce mot estival avec une excellente nouvelle.

Nous avons en effet récemment appris que le gouvernement du Québec nous octroyait près de 290 000 \$ pour soutenir deux projets de coopération intermunicipale touchant les ressources en greffe et en trésorerie.

Les projets en question visent à garantir la qualité de la prestation de services aux citoyennes et citoyens, en établissant des collaborations durables entre les municipalités de Frelighsburg, d’Abercorn et de Saint-Armand.

Grâce à cette subvention, nous pourrions mutualiser davantage nos ressources et notre expertise avec nos municipalités partenaires. Ensemble, nous serons mieux outillés pour répondre aux besoins de nos citoyens et offrir des services de qualité comparables à ceux de municipalités disposant de ressources beaucoup plus importantes.

Merci à notre direction générale pour le travail de fond réalisé en vue de l’obtention de cette subvention!

Lumii Solutions (anciennement IHR Télécom)

Vous êtes nombreux à demander, et avec raison, ce qui se passe avec le manque de fiabilité du service dispensé par cet organisme.

À la suite des démarches entreprises, on nous informe que Frelighsburg se trouve actuellement dans une situation délicate. Lumii procède présentement à la modernisation d'une composante essentielle du cœur de son réseau afin d'en améliorer la stabilité, la performance et la pérennité.

Il semble que l'intégration de cette nouvelle infrastructure en environnement de production s'avère plus complexe que prévu et entraîne des impacts sur certains des services à Frelighsburg.

Le directeur général de Lumii nous assure que ses équipes, en collaboration avec leurs partenaires technologiques, travaillent sans relâche à identifier la meilleure solution et à rétablir une situation stable dans les meilleurs délais.

Espérons vraiment que le tout se règle rapidement.

Sécurité à la frontière

Notre municipalité, située à proximité de la frontière canado-américaine, est confrontée régulièrement au passage de migrants clandestins. Les policiers de la GRC, en collaboration avec leurs partenaires canadiens et américains, surveillent activement la frontière et interviennent lorsqu'une situation est signalée.

À la suite d’une mention concernant le passage de migrants clandestins sur le chemin Eccle’s Hill, de nombreux commentaires ont été émis sur le comportement à adopter dans une telle situation.

Nous avons pris contact avec la GRC pour mieux documenter cet aspect; vous trouverez ci-contre les réponses de la GRC, présentées sous forme de Foire aux questions.

Sachez qu’au besoin, une rencontre regroupant nos municipalités frontalières voisines pourrait être organisée, en compagnie de représentants de la GRC. Si vous pensez que la rencontre mérite d’être tenue, écrivez à municipalite@frelighsburg.ca ou appelez au 450 298-5133.

Aménagement au parc Paul-Goodhue

Vous l’avez peut-être remarqué : divers travaux ont été réalisés au parc. Le terrain de volleyball a été relocalisé pour une meilleure stabilité, le sentier côté rivière a été refait, le stationnement a été rafraîchi. Une nouvelle table extérieure de ping-pong a aussi été installée.

Apportez vos raquettes et vos balles pour en profiter!

Lucie Dagenais
maireesse@frelighsburg.ca

MUNICIPALITÉ

VOTRE BAC BLEU À L’EXAMEN

Ne soyez pas surpris de voir une personne inspecter le contenu de votre bac bleu. L’opération de surveillance est en cours sur le territoire de la MRC. L’objectif est de sensibiliser les propriétaires avec un contenu non conforme à l’importance de bien trier leurs matières résiduelles.

Rappelez-vous : **seuls les contenants, les emballages ou les imprimés peuvent aller dans le bac bleu.**

SÉCURITÉ À LA FRONTIÈRE ET COOPÉRATION CITOYENNE

La présence de migrants clandestins et de policiers peut soulever des préoccupations chez certains résidents. Cette foire aux questions vise à répondre aux interrogations les plus fréquentes, à préciser le rôle que vous pouvez jouer et à fournir des renseignements utiles pour assurer la sécurité de tous.

Je souhaite aider des migrants que je rencontre. Que devrais-je faire?

Nous comprenons que de nombreux citoyens souhaitent agir avec compassion lorsqu'ils rencontrent des personnes qui semblent être en situation de vulnérabilité. Il est naturel de vouloir offrir de l'eau, de la nourriture ou de l'assistance à une personne qui pourrait être fatiguée, blessée ou exposée aux intempéries.

Toutefois, les citoyens ne devraient pas héberger, cacher, transporter ou autrement aider des personnes à éviter les autorités ou à poursuivre un passage frontalier illégal. Ce type d'assistance peut présenter des risques pour votre sécurité et celle des personnes concernées, en plus d'entraîner des conséquences juridiques dans certaines circonstances.

La meilleure façon d'aider est de communiquer rapidement avec les services policiers. Les autorités sont en mesure d'assurer la sécurité des personnes, d'évaluer leurs besoins et de les orienter vers les ressources appropriées.

Puis-je transporter des migrants ou les conduire à un point de rendez-vous?

Non. Les citoyens ne devraient pas participer au transport ou à l'organisation du déplacement de personnes qui tentent de franchir ou qui ont franchi illégalement la frontière. Selon les circonstances, une personne qui aide sciemment quelqu'un à entrer illégalement au Canada ou qui facilite cette entrée peut faire l'objet d'accusations criminelles en vertu de la législation fédérale. Les peines prévues peuvent inclure des amendes pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers de dollars et des peines d'emprisonnement.

Puis-je leur offrir un endroit où se cacher en attendant leur passage?

Non. Héberger, cacher, transporter ou autrement aider une personne à entrer ou à demeurer au Canada en contravention des lois sur l'immigration peut entraîner de graves conséquences juridiques. La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* prévoit des infractions pour quiconque organise, encourage, aide ou facilite l'entrée illégale d'une personne au Canada. Les sanctions peuvent comprendre des amendes importantes et des peines d'emprisonnement.

Que faire si quelqu’un me demande de l’aide pour traverser la frontière?

Communiquez avec les autorités policières.

Que fait la GRC à la frontière?

Lorsque des personnes sont interceptées en train de franchir la frontière illégalement, leurs intentions sont inconnues. Les policiers de la GRC doivent procéder à une évaluation préliminaire des risques pour déterminer si la personne est ou a été impliquée dans une activité illégale telle que la possession ou le trafic de produits de contrebande ou de stupéfiants, ou entretient tout lien avec des groupes criminels organisés. Les policiers doivent prendre toutes les précautions nécessaires et utiliser les outils à leur disposition pour confirmer l'identité de la personne et évaluer ses activités pour assurer la sécurité des frontières.

Les patrouilleurs déterminent ensuite la meilleure façon de procéder : détenir les personnes en attendant de mener une enquête approfondie ou les transférer à l’Agence des services frontaliers du Canada. Dans tous les cas, les personnes interceptées sont traitées avec respect et conformément aux lois canadiennes.

Pour signaler une situation urgente : 9-1-1

Pour toute activité suspecte liée à la frontière : communiquez avec le poste de la SQ de Brome-Missisquoi au (450) 266-1122 ou avec la GRC au 514 939-8300/1 800 771-5401.

Conseil municipal

Prochaine séance le **lundi 3 août 2026**, à 19 h

Pour envoyer une question , consulter l’ordre du jour ou participer en ligne : frelighsburg.ca/conseil

Heures d’ouverture de l’hôtel de ville

Lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

Sur rendez-vous le vendredi

450 298-5133 — municipalite@frelighsburg.ca

